CENTRE FOR EQUITABLE LIBRARY ACCESS (CELA) / CENTRE D'ACCÈS ÉQUITABLE AUX BIBLIOTHÈQUES (CAÉB)

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024

CENTRE FOR EQUITABLE LIBRARY ACCESS (CELA) / CENTRE D'ACCÈS ÉQUITABLE AUX BIBLIOTHÈQUES (CAÉB)

Index des états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	3
État des recettes et des dépenses	4
Évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 9
Recettes et dépenses du projet MHSTC *(Annexe 1)*	10

cbm
chartered professional accountants llp

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Aux membres du Centre for Equitable Library Access (CELA) / Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB)

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Centre for Equitable Library Access (CELA) / Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) (l'organisation), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, l'état des recettes, des dépenses et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, notamment un résumé des principales conventions comptables.

Nous sommes d'avis que les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2024 et des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

Base à l'expression de notre opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités à l'égard de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport qui y est consacrée. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie applicables à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme essentiel pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'inexactitude significative due à des fraudes ou à des erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités, à divulguer au besoin des questions relatives à ces activités et à utiliser la base de continuité d'exploitation sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité, ou n'a pas d'autre solution réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de superviser le processus de communication de l'information financière.

(page suivante)

Responsabilités de l'auditeur au regard de la vérification des états financiers

Nous cherchons à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitude significative due à des fraudes ou à des erreurs, et à produire un rapport faisant mention de notre opinion. L'assurance raisonnable est une assurance élevée, mais ne garantit en rien qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter une inexactitude significative existante. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs, et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles risquent raisonnablement d'avoir une incidence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'une vérification faite conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, nous concevons et mettons en œuvre des procédures adaptées à ces risques, et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative due à une fraude est supérieur à celui associé à une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, les contrefaçons, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement des contrôles internes.
- Nous avons acquis une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification, afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- Nous avons évalué l'adéquation des politiques comptables et la vraisemblance des estimations comptables et des divers renseignements connexes effectuées par la direction.
- Nous avons constaté l'adéquation de l'utilisation par la direction de la base de continuité d'exploitation et, compte tenu des éléments probants recueillis, constaté sa capacité, en cas d'incertitude significative quant à des événements ou à des conditions pouvant jeter un doute important sur la capacité de l'organisation, à poursuivre son activité. Si nous avons conclu à une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur l'information à fournir dans les états financiers ou, si ces données sont inadéquates, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent forcer l'organisation à cesser son activité.
- Nous avons évalué dans leur ensemble la présentation, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information à fournir, et vérifié si les états financiers représentaient les transactions sous-jacentes et les événements d'une manière juste.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet notamment de la portée et du calendrier prévus de la vérification, et des conclusions importantes de la vérification, notamment toute lacune importante de contrôle interne identifiée au cours de notre vérification.

Hamilton (Ontario)
Le 24 juillet 2024

CBM Chartered Professional Accountants LLP
Experts-comptables autorisés

CENTRE FOR EQUITABLE LIBRARY ACCESS (CELA) / CENTRE D'ACCÈS ÉQUITABLE AUX BIBLIOTHÈQUES

Bilan

Au 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIFS		
ACTUELS		
Liquidités	**780 320 $**	641 887 $
Comptes débiteurs *(note 3)*	**374 453 $**	514 909 $
Taxe de vente harmonisée récupérable	**95 135 $**	37 882 $
Charges payées d'avance	**6 866 $**	8 015 $
	1 256 774 $	1 202 693 $
ÉQUIPEMENT ET DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE *(note 4)*	**6 052 966 $**	5 677 101 $
	7 309 740 $	6 879 794 $
PASSIF ET ACTIFS NETS		
ACTUELS		
Créditeurs et charges à payer	**52 019 $**	51 871 $
Recettes reportées *(note 5)*	**6 606 171 $**	6 333 343 $
	6 658 190 $	6 385 214 $
PRÊT DU CUEC *(note 6)*	**-**	40 000 $
	6 658 190 $	6 425 214 $
ACTIFS NETS	**651 550 $**	454 580 $
	7 309 740 $	6 879 794 $

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Carolyn Minor *Administratrice*

Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

CENTRE FOR EQUITABLE LIBRARY ACCESS (CELA) / CENTRE D'ACCÈS ÉQUITABLE AUX BIBLIOTHÈQUES

État des recettes et des dépenses

Au 31 mars 2024

	2024	2023
RECETTES		
Subventions publiques	**3 661 925 $**	3 454 118 $
Cotisations perçues	**639 932 $**	623 545 $
Parrainages et autres services	**183 314 $**	94 206 $
Intérêts créditeurs	**1 197 $**	550 $
	4 486 368 $	4 172 419 $
COÛTS DIRECTS		
Versement à l'INCA	**2 147 663 $**	2 117 811 $
Accès à la bibliothèque de Bookshare	**170 611 $**	157 744 $
Fournitures	**110 629 $**	101 115 $
	2 428 903 $	2 376 670 $
	2 057 465 $	1 795 749 $
DÉPENSES		
Publicité et promotion	**3 314 $**	11 698 $
Cotisations d'affiliation	**630 $**	215 $
Amortissement	**887 544 $**	761 203 $
Frais et intérêts bancaires	**296 $**	554 $
Informatique et Internet	**18 444 $**	23 339 $
Frais de consultation	**9 610 $**	2 802 $
Personnel contractuel	**58 626 $**	109 502 $
Salaires et les avantages sociaux des employés	**794 950 $**	621 238 $
Assurance	**5 038 $**	4 921 $
Frais de bureau	**4 052 $**	7 488 $
Honoraires	**43 405 $**	38 568 $
Traduction et interprétation	**14 803 $**	10 068 $
Déplacements	**19 783 $**	11 557 $
	1 860 495 $	1 603 153 $
EXCÉDENT DE RECETTES SUR LES DÉPENSES	**196 970 $**	192 596 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

CENTRE FOR EQUITABLE LIBRARY ACCESS (CELA) / CENTRE D'ACCÈS ÉQUITABLE AUX BIBLIOTHÈQUES

Évolution de l'actif net

Au 31 mars 2024

	Solde de 2023	Excédent des recettes sur les dépenses	**Solde de 2024**
ACTIFS NETS	454 580 $	196 970 **$**	**651 550 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

CENTRE FOR EQUITABLE LIBRARY ACCESS (CELA) / CENTRE D'ACCÈS ÉQUITABLE AUX BIBLIOTHÈQUES

État des flux de trésorerie

Au 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des recettes sur les dépenses	**196 970 $**	192 596 $
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement de l'équipement et des documents de bibliothèque	**887 544 $**	761 203 $
	1 084 514 $	953 799 $
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Liquidités	**140 456 $**	(193 215 $)
Créditeurs et charges à payer	**148 $**	(428 987 $)
Recettes reportées	**272 828 $**	834 122 $
Charges payées d'avance	**1 149 $**	(4 002 $)
Taxe de vente harmonisée à payer	**(57 253 $)**	252 348 $
	357 328 $	460 266 $
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**1 441 842 $**	1 414 065 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'équipement et de documents de bibliothèque	**(1 263 409 $)**	(1 785 872 $)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Prêt du CUEC	**(40 000 $)**	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FLUX DE TRÉSORERIE	**138 433 $**	(371 807 $)
LIQUIDITÉS – DÉBUT D'EXERCICE	**641 887 $**	1 013 694 $
LIQUIDITÉS – FIN D'EXERCICE	**780 320 $**	641 887 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) a été constitué en société le 1er septembre 2013, conformément à la *Loi sur les sociétés canadiennes à but non lucratif*. Le CAÉB s'est donné pour mission de soutenir les bibliothèques qui mettent des collections accessibles à la disposition des Canadiens incapables de lire les imprimés et de défendre le droit fondamental de ces personnes d'accéder à des documents à lire dans le format de leur choix.

La société est admissible au titre d'organisation sans but lucratif, titre qui l'exonère d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

Comptabilité par fonds

Le Centre for Equitable Library Access (CELA) / Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Le fonds d'administration représente les opérations et les programmes actuels de l'organisation, ainsi que ses autres activités administratives. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Comptabilisation des produits

Le CAÉB applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits si le montant reçu ou à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les subventions publiques, les frais d'abonnement et les frais de programme sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont reportés jusqu'à leur perception.

Incertitude d'évaluation

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période de référence. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(page suivante)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES *(suite)*

Politique relative aux instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Dans les périodes suivantes, les actifs financiers dont les marchés sont activement négociés sont comptabilisés à leur juste valeur, les plus-values et les moins-values latentes étant portées en résultat. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti et sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés au moment où ils sont engagés.

Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement comprennent les espèces et les comptes débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et les charges à payer.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'organisation a respecté et continuera à respecter toutes les conditions nécessaires à l'obtention desdites subventions.

Équipement et documents de bibliothèque

L'équipement et les documents de bibliothèque sont exprimés au coût moins les amortissements cumulés, et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, selon les taux et les méthodes suivants :

Documents de bibliothèque	10 ans	amortissement linéaire
Matériel informatique	3 ans	amortissement linéaire

L'organisation procède régulièrement à l'examen de ses équipements et documents de bibliothèque afin de supprimer les articles désuets.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration offrent bénévolement de leur temps pour contribuer aux activités de l'organisation. Ces services profitent matériellement à l'organisation; toutefois, aucune estimation raisonnable du temps accordé et de sa juste valeur marchande ne peut être faite et ces apports reçus en services ne peuvent donc pas être pris en compte dans les états financiers.

3. COMPTES DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes débiteurs	**374 453 $**	422 458 $
Aide gouvernementale à recevoir	**-**	92 451 $
	374 453 $	514 909 $

4. ÉQUIPEMENT ET DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE

	Coût	Amortissement cumulé	**2024 Valeur nette comptable**	2023 Valeur nette comptable
Documents de bibliothèque	8 875 444 $	2 822 478 $	**6 052 966 $**	5 677 101 $

5. PRODUIT REPORTÉ

Les frais d'abonnement sont habituellement payés à l'avance pour l'année. Les sommes versées pour des services à venir ont été prises en compte en tant que produit reporté. Les variations du solde de produit reporté sont les suivantes :

	2024	2023
Solde en début d'exercice	**6 333 344 $**	5 499 221 $
Montant des abonnements reçu en cours d'exercice	**524 843 $**	729 200 $
Montant des abonnements et d'autres sommes reconnues en tant que recettes au cours de l'exercice	**(693 101 $)**	(541 052 $)
Financement fédéral reçu et utilisé pour l'acquisition d'immobilisations	**1 179 141 $**	1 767 140 $
Prise en compte de financement fédéral au cours de l'exercice	**(914 828 $)**	(1 158 941 $)
Financement fédéral reçu – prolongement de projet jusqu'à juin 2024	**176 772 $**	37 775 $
	6 606 171 $	6 333 343 $

Le financement fédéral reçu et utilisé pour l'acquisition d'immobilisations est amorti dans les résultats sur une période de dix ans. Le solde de ce financement reporté à la fin de l'exercice s'élevait à 5 960 801 $ (5 658 712 $ en 2023).

L'organisation s'est vu accorder un report du délai d'achèvement du projet de financement fédéral, qui est passé du 31 mars au 30 juin 2024. La part de financement utilisée pour les dépenses du projet associées à ce prolongement de délai représentait 176 772 $ (37 775 $ en 2023).

6. PRÊT DU CUEC

L'organisation a bénéficié d'un prêt de 40 000 $ de TD Canada Trust au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Ce prêt a été remboursé en cours d'exercice et a fait l'objet d'une exonération de remboursement de 10 000 $.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisation, exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers, doit surveiller et évaluer un cadre global de gestion des risques afin d'en tenir compte. L'analyse qui suit fournit de l'information sur l'exposition de l'organisation à ces risques et leur concentration en date du 31 mars 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'organisation est exposée au risque de crédit de la part de ses clients. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction de facteurs liés au risque de crédit de comptes spécifiques, de tendances historiques et d'autres renseignements. L'organisation compte un nombre important de clients, qui limite la concentration du risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité puisse être confrontée à des difficultés à respecter ses engagements en matière de passifs financiers. L'organisation est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception de fonds de ses clients et d'autres sources connexes, ainsi que les comptes créditeurs.

Sauf indication contraire, la direction estime que l'organisation n'est pas exposée à d'autres risques du marché importants découlant de ces instruments financiers.

CENTRE FOR EQUITABLE LIBRARY ACCESS (CELA) / CENTRE D'ACCÈS ÉQUITABLE AUX BIBLIOTHÈQUES (CAÉB)

Recettes et dépenses du projet MHSTC
(Annexe 1)

Au 31 mars 2024

	2024	2023
RECETTES		
Paiement de transfert du projet MHSTC	**924 511 $**	924 511 $
COLLECTIONS		
Abonnements aux contenus (y compris les données initiales)	**149 585 $**	146 211 $
Personnel des collections	**49 209 $**	50 870 $
	198 794 $	197 081 $
SERVICES AUX MEMBRES		
Soutien du marketing	**1 773 $**	6 890 $
Formations et conférences	**8 553 $**	5 492 $
Personnel des services aux membres	**202 472 $**	202 638 $
	212 798 $	215 020 $
SOUTIEN DES ABONNÉS		
Soutien des abonnés – INCA	**176 500 $**	186 133 $
WEB ET SERVICES NUMÉRIQUES		
Soutien des TI	**219 790 $**	205 749 $
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Personnel administratif	**86 569 $**	91 322 $
Honoraires	**7 374 $**	5 617 $
Bureau et soutien	**22 686 $**	23 589 $
	512 919 $	512 410 $
	924 511 $	924 511 $
EXCÉDENT/(DÉFICIT)	**- $**	- $

Les recettes de paiement de transfert sont comprises dans les subventions publiques déclarées dans l'état des recettes et dépenses.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.